

Le chèque emploi service en micro-entreprise

Description

Le chèque emploi service en [micro-entreprise](#) est un dispositif de rémunération pour certains salariés. Ainsi, il convient particulièrement pour l'[auto-entrepreneur de services à la personne](#). Les activités qui peuvent être payées avec ce moyen de paiement sont, entre autres :

- Les travaux ménagers et conciergeries ;
- Les cours particuliers pour écoliers ;
- Les services d'une nounou à domicile ;
- L'[assistance administrative à domicile en auto-entrepreneur](#).

[Créer mon auto-entreprise en ligne](#)

Qu'est-ce que le chèque emploi service ?

Le chèque emploi service est principalement utilisé pour les prestations pour particuliers. Il peut aussi servir pour **rémunérer les prestataires qui effectuent des services à la personne**. Le CESU ou chèque emploi service universel est surtout destiné aux salariés.

Définition

Le chèque emploi service universel est un système de paiement. Il est destiné à rémunérer les prestataires qui exercent dans le domaine des services à la personne. Ces derniers sont **effectués par une personne à domicile ou un fournisseur disposant d'un label ou d'une autorisation**.

Il y a deux types de CESU :

- Le CESU déclaratif ou bancaire, disponible sous la forme dématérialisée ;
- Le CESU préfinancé : chèque nominatif avec un montant et une période de validité déterminés.

Les CESU préfinancés sont utilisés par les employeurs privés ou publics ainsi que les comités d'entreprises. Certains bailleurs de prestations sociales les proposent aussi. Par exemple, les caisses de retraite.

Bon à savoir : une micro-entreprise ne peut pas recevoir de paiement par CESU déclaratif. Celui-ci étant uniquement destiné aux salariés. Cependant, sous certaines conditions et sous réserve d'effectuer quelques démarches administratives, l'auto-entrepreneur peut bénéficier des paiements en CESU préfinancés. Ce dernier doit cependant justifier qu'il est autorisé à exercer dans le domaine en question.

Les activités pouvant être réglées en CESU

Les activités pouvant être réglées par CESU sont les services de la vie quotidienne, à la famille ou encore aux personnes dépendantes. À ce titre, sont admis dans la liste des prestations à domiciles, les services suivants :

- Les travaux ménagers ;
- Les travaux de réparation ;
- L'entretien de la maison ;
- Le babysitting ;
- Les cours à domicile ;
- L'assistance informatique ;
- Les soins corporels et esthétiques ;
- Le soin des animaux (hormis les soins vétérinaires) ;
- L'assistance aux personnes âgées.

Les **services hors du domicile** sont également éligibles pour un paiement en CESU. Toutefois, la prestation doit obligatoirement **faire partie d'une suite d'activités qui sont réalisées à domicile**. Parmi celles-ci peuvent être citées en exemple :

- La collecte de linge à repasser ;
- La conduite du véhicule des personnes âgées ;
- La livraison des repas.

Pour certaines familles, le CESU sert à rémunérer l'assistante maternelle qui est chargée de la garde des enfants hors du domicile familial. Pour d'autres, il est aussi possible de l'utiliser pour rémunérer l'accompagnement des enfants à la crèche ou à leurs cours de musique.

À noter : le paiement par CESU n'est pas autorisé dans certains cas. Par exemple, il

n'est pas possible de l'utiliser pour tous les travaux qui concernent la rénovation d'une habitation. Plus globalement, tous les types de soins médicaux sont exclus.

Différences entre le chèque emploi service préfinancé et le chèque bancaire

Le CESU bancaire ou déclaratif peut se présenter sous la forme d'un carnet d'une vingtaine de volets sociaux. Il est surtout utilisé pour payer les salariés qui interviennent immédiatement à domicile. Il peut aussi servir dans le cadre d'une activité qui est considérée comme un prolongement de ces services. Tel est, par exemple, le cas d'un prestataire qui accompagne une personne dépendante hors de son domicile ou qui promène ses animaux de compagnie.

Par ailleurs, **il revêt de nombreux avantages pour les particuliers-employeurs concernant la déclaration des salaires d'un employé à domicile.** En effet, il facilite particulièrement les démarches administratives relatives aux déclarations de salaires à l'Urssaf ou le paiement des charges sociales. Ainsi, en utilisant un CESU déclaratif, **les déclarations trimestrielles n'ont plus lieu d'être, il en est de même pour les fiches de paie.**

Autrement, si le CESU est réservé aux salariés, **il est interdit pour une micro-entreprise sauf lorsqu'il y a un [cumul auto-entrepreneur salarié](#).** Dans ce cas, il est admis si et seulement si la prestation payée en CESU est réalisée en tant que salarié.

Quant au CESU préfinancé, il s'agit d'un chèque nominatif sur lequel est apposé un montant préalablement défini. Il est remis par un organisme financeur qui fixe les services éligibles. C'est notamment le cas pour les chèques vacances. Par ailleurs, la période de validité du CESU est prédéfinie. Au-delà de la date limite, l'encaissement n'est plus possible.

Sur le principe, les entreprises ne peuvent pas considérer les CESU préfinancés à titre de salaire. En effet, **il s'agit d'un avantage accordé à leurs salariés.** À leur tour, ils pourront par exemple s'en servir pour rémunérer des micro-entrepreneurs qui exercent une activité autorisée à leur domicile.

En termes d'avantages, le CESU préfinancé en présente plusieurs. En effet, il est possible au client de **bénéficier d'une réduction ou d'un crédit d'impôt pouvant aller jusqu'à la moitié des salaires versés.** Ceci est valable dans la mesure où le **plafond de 12 000 euros** n'est pas dépassé. Il est donc possible de bénéficier d'un avantage fiscal pouvant s'élever à 6 000 euros.

Pour la micro-entreprise, il s'agit d'un privilège commercial qui lui permet d'avoir plus de clients. Par ailleurs, **ce moyen de paiement est considéré comme sûr car il est préfinancé**. Ainsi, il n'est pas possible d'avoir un impayé.

Bon à savoir : pour pouvoir utiliser le CESU déclaratif, il faut faire la demande d'un chéquier CESU déclaratif à la banque, puis remplir le formulaire d'adhésion. En outre, une autorisation de prélèvement doit être donnée en faveur du Centre national de chèque emploi service universel.

Comment bénéficier du chèque emploi service en micro-entreprise ?

Un prestataire qui bénéficie du [statut d'auto-entrepreneur](#) peut, sous certaines conditions, bénéficier de CESU. Cependant, si le CESU déclaratif est exclusivement destiné aux salariés, le CESU préfinancé peut être utilisé pour les micro-entreprises. Celles-ci doivent justifier que **leurs activités concernent les services à la personne et à domicile**.

Les modalités du CESU pour les micro-entrepreneurs

Pour pouvoir payer une entreprise en CESU, il est indispensable de remplir quelques critères pour effectuer certaines démarches. Ainsi, pour pouvoir recevoir un paiement en CESU, le micro-entrepreneur doit :

- Exercer une activité qui est admise pour le CESU préfinancé ;
- Effectuer une demande d'agrément ou d'autorisation d'exercer. Cette condition est obligatoire s'il s'agit d'une activité auprès des enfants en bas âge, des personnes handicapées ou âgées. La demande doit être faite auprès des services spécialisés de l'État ;
- Être affilié au centre de remboursement du CESU (CRCESU).

Les micro-entrepreneurs ne peuvent prétendre au CESU déclaratif, celui-ci étant exclusivement réservé aux salariés. Par ailleurs, tous les micro-entrepreneurs ne peuvent pas bénéficier d'un paiement par CESU.

En effet, pour pouvoir l'utiliser, l'entrepreneur doit impérativement **exercer dans une activité éligible au CESU préfinancé**. Ainsi, il est obligatoire que celle-ci figure dans la liste des services à la personne (SAP) et des prestations de soins.

Par ailleurs, dans le régime de micro-entreprise, il est possible de **cumuler le statut de salarié et celui de micro-entrepreneur**. Ainsi, il devient simultanément possible de :

- Recevoir des paiements par CESU (déclaratifs et préfinancés) pour les services fournis au titre de salarié ;
- Bénéficier du CESU préfinancé, en tant que micro-entrepreneur.

Cependant, il convient de **bien faire la différence entre ces deux types de revenus**. Ceci est particulièrement vrai **dans la comptabilité, les déclarations fiscales et sociales**. Ainsi, les CESU bancaires ne doivent pas être comptabilisés dans les livres de la micro-entreprise. Ils ne sont pas considérés dans les déclarations de chiffre d'affaires. De ce fait, les charges sociales doivent être directement payées par l'employeur.

Bon à savoir : les paiements par CESU préfinancé ne peuvent être effectués que par des particuliers.

Les formalités administratives pour en bénéficier

Pour bénéficier du CESU préfinancé, le micro-entrepreneur doit obligatoirement valider son inscription au CRCESU. Une demande peut être effectuée par courrier ou en ligne. Elle doit être accompagnée du dossier d'inscription qui peut être téléchargé sur leur site.

Quelques documents sont également à joindre pour les demandes d'affiliation par courrier. Il s'agit notamment des pièces justificatives suivantes :

- Le relevé d'identité bancaire ;
- Une copie de l'agrément, notamment pour les assistantes sociales ou pour les personnes morales ou la déclaration SAP ;
- Le K-bis ;
- La déclaration de début d'activité.

Une fois l'inscription validée, les documents suivants sont remis au micro-entrepreneur :

- La carte d'affilié ;
- Le numéro d'affiliation national (NAN) ;
- Le code d'accès au compte sur le CRCESU ;
- Les bordereaux de remise des CESU servent notamment pour les envois au

CRCESU ou les dépôts à la banque.

Pour les encaissements des CESU, 3 options de remise sont disponibles, dont :

- Le dépôt direct sur le site du CRCESU ;
- L'envoi au CRCESU par voie postale ;
- Le dépôt à la banque : dans ce cas, le bénéficiaire doit endosser les titres avant de les remettre au guichet de la banque.

Les délais de remboursement des dépôts variant entre 7 et 21 jours.

Bon à savoir : la déclaration SAP est facultative bien qu'elle soit recommandée. En effet, elle est nécessaire pour pouvoir bénéficier d'un CESU préfinancé. Par ailleurs, l'agrément SAP est une obligation pour le micro-entrepreneur qui intervient auprès des enfants de moins de 3 ans ou qui présentent un handicap. Enfin, en acceptant un paiement en CESU, le prestataire ne peut, en aucun cas, facturer un surcoût qui serait lié aux frais de dépôt.

FAQ

Comment fait-on en micro-entreprise pour accepter les CESU ?

Pour accepter les paiements en CESU, le micro-entrepreneur doit respecter quelques conditions. Ainsi, il doit opérer une demande d'affiliation au CRCESU. Celle-ci peut être réalisée en ligne ou envoyée par voie postale en incluant les documents justificatifs. À noter que les prestations sont à proposer uniquement à des particuliers.

Comment encaisser les chèques emploi service à la banque ?

Pour pouvoir encaisser les titres CESU à la banque, le micro-entrepreneur doit endosser le CESU et déposer les titres auprès d'une agence bancaire. L'opération est gratuite dès lors que la banque l'a validée. Les volets 2 et 3 doivent être déposés en même temps que les CESU.

Est-ce qu'un micro-entrepreneur peut être payé en CESU ?

Le micro-entrepreneur peut être payé en CESU préfinancé. Pour une prestation, le paiement en CESU peut être cumulé avec tout autre mode de paiement dès lors que le prestataire l'accepte. Ainsi, il est possible de payer une partie de la facture en CESU et de compléter le paiement par un virement bancaire ou en espèces.